

9066 ème SESSION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR HAÏTI : VERS UNE RÉOLUTION DE LA HONTE ?

NON AU RENOUELEMENT DU BINUH

Port-au-Prince, le 17 Juin 2022

La 9066 ème réunion du Conseil de Sécurité tenue le 16 juin 2022 sur Haïti appelle diverses interrogations dont la suivante : La Chine et la Russie, Etats-membres permanents du Conseil de Sécurité avec droit de veto, seront-ils complices jusqu'au bout ?

La tendance observée à la session du 16 juin 2022 chez les représentants des trois autres Etats-membres permanents du Conseil (France, Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni), est l'enthousiasme à renouveler une nouvelle mission onusienne illégale et inconstitutionnelle en Haïti en vue soi-disant de **stabiliser** le pays dominé par les gangs pourtant par eux fédérés, aux fins de nourrir et renforcer l'insécurité jusqu'au chaos.

C'est depuis 2004 que le Conseil de Sécurité s'adonne à cette prétendue tâche de stabilisation jamais accomplie à ce jour, autrement dit depuis 18 ans. En effet, à travers la Résolution 1542, le Conseil avait décidé d'établir des troupes étrangères en Haïti, regroupées dans une mission dite **Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti** (MINUSTAH).

Au regard des prescrits de la Convention de Vienne sur le Droit des Traités (Art.14) la présence de la MINUSTAH était d'emblée illégale ; frappée d'une part du vice de non consentement par le pouvoir législatif haïtien (Art.98-3 et 276 Const), et d'autre part, de la non-qualification de l'une des parties signataires (Art.139).

A relever qu'à diverses séances précédant les renouvellements des différentes missions onusiennes en Haïti, des représentants chinois et russes au Conseil de Sécurité ont soulevé maintes interrogations sur la pertinence de ces missions. L'illustration la plus récente renvoie à la séance tenue en 2021 peu avant l'adoption de la Résolution 2600 prolongeant le mandat du BINUH de neuf (9) mois soit jusqu'au 15 juillet 2022. Lors des échanges autour de cette séance, l'Ambassadeur de Chine à l'ONU, Zhang Jung, eut à déclarer : « **Haïti ne peut pas atteindre la stabilité sans son autonomie** » et encore « **l'ONU n'a rien fait en Haïti** ».

En fait, les Nations Unies ont échoué en Haïti et c'est bien l'un des Etats-membres permanents du Conseil de Sécurité, à savoir les Etats-Unis d'Amérique qui ont fait le constat en annonçant à travers la déclaration du chef d'Etat américain en poste en 2019 que : « HAÏTI EST UN SHITHOLE ». Comment expliquer que les Nations Unies accompagnent Haïti depuis 2004 en vue de sa stabilisation et que ce même pays qui avait déjà eu en 2019 quinze ans « d'accompagnement continu » de l'ONU, soit présenté, dans l'opinion publique par un Etat-membre du Conseil de Sécurité participant à cet accompagnement comme un SHITHOLE ?

Par cette affirmation avilissante, l'Exécutif américain a donc admis l'échec des Nations Unies et le sien propre. Mais, en dépit de tout, Washington n'a pas utilisé son droit de veto pour bloquer le renouvellement de missions onusiennes inutiles vers ce shithole. Pire, Washington a poursuivi la valse de ses diplomates, hommes et femmes, balancés sans aucune forme de gêne de 2019 à nos jours dans ce 'shithole'.

Par ailleurs, aucune note officielle de la part des Nations Unies pour dénoncer ce fait et défendre l'honneur d'Haïti, Etat-membre fondateur de l'ONU depuis plus d'un demi-siècle et associé à la rédaction de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

Fait hautement grave, l'actuelle représentante du *Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti* est l'instigatrice d'une fédération de gangs armés aux pratiques terroristes à travers le pays où le kidnapping est devenu quotidien et traduit un autre signe d'échec des missions onusiennes. Haïti est ainsi considéré comme le pays ayant le plus fort indice de kidnappings par habitant dans le monde. Est-ce simplement imaginable que le pays ainsi indexé se trouve sous supervision du Conseil de Sécurité des Nations Unies depuis dix-huit ans ? Toutefois, c'est sans aucune décence que la représentante du BINUH, Helen M. La Lime, promotrice assumée de la fédération des gangs, déclare à la 9066^e séance du Conseil de Sécurité : « **Haïti est un pays en état de terreur et dans l'impasse politique** » niant ainsi sa responsabilité propre, celle du CORE GROUP et des Etats-Unis en particulier dans cet état de fait.

En juin 2022, il est significatif que la France, le Royaume Uni et les Etats-Unis d'Amérique, avec un passé colonial, esclavagiste et impérial en Haïti se retrouvent les premiers à la barre à hurler pour le renouvellement de missions onusiennes illégales, inconstitutionnelles, déstabilisatrices.

Un bref coup d'œil sur ces pays déstabilisateurs d'Haïti :

1-La République française

Les élites dirigeantes françaises se sont acharnées pendant plus de deux siècles à kidnapper un nombre incalculable d'enfants, d'hommes et de femmes en Afrique pour venir les courber dans l'enfer de l'esclavage en Haïti. Des esclaves révoltés ont chassé l'armée coloniale de Napoléon Bonaparte, ce dernier considéré en France comme un héros national. Un fait historique, source de rancœurs jamais dépassées. Dans cette même dynamique, il a toujours été difficile pour la plupart des dirigeants français d'associer Haïti, même en rêve, à la notion de souveraineté, ce qui explique leur adhésion constante au renouvellement de ces missions onusiennes inutiles et déstabilisatrices.

2-Le Royaume Uni de Grande Bretagne

Le Royaume Uni charrie aussi un passé colonial en Haïti. Ainsi, dès la fin du dix-huitième siècle, soit en septembre 1793, des troupes anglaises débarquaient sur le territoire, dans le Sud du pays. Aujourd'hui, au vingt-et-unième siècle, le Royaume Uni encourage son gouvernorat du Canada, défini officiellement comme une monarchie constitutionnelle, parlementaire, fédérale, à participer à l'ingérence étrangère en Haïti. Dans cette même dynamique, en mars 2016, le Canada manifesta l'intention d'envoyer deux mille (2000) soldats en Haïti dans l'objectif de renforcer et diriger la MINUSTAH. Il est connu que plusieurs dizaines de milliers d'Haïtiens-Haïtiennes ont péri suite à l'introduction du choléra par des soldats onusiens en 2010. Douze ans plus tard, Haïti attend encore réparation. La Grande Bretagne et le Canada restent muets.

3- Le gouvernement Étasunien

Au début du vingtième siècle, le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a placé Haïti sous occupation de 1915 à 1934, laissant dans la mémoire collective haïtienne de douloureux souvenirs de pratiques rappelant l'esclavage. Contre les opposants à l'occupation, les marines américains se sont livrés à des tortures comme la pendaison par les parties génitales, l'absorption forcée de liquide, le ceps, la pression sur les tibias à l'aide de deux fusils ; en outre, ils effectuaient des exécutions sommaires, incendiaient des maisons après y avoir enfermé des familles entières. Ainsi, des années avant l'instauration du régime nazi, le gouvernement américain avait

expérimenté et dressé dans le Nord d'Haïti, un camp de concentration appelé ‘**Camp Chabert**’ où environ quinze mille (15 000) Haïtiens ont été exécutés.

Comme mentionné antérieurement, ces trois Etats-membres permanents du Conseil de Sécurité, la France, les Etats-Unis et la Grande Bretagne, ont, chacun, dans un passé lointain ou récent, endossé un costume de sous-humanité en Haïti par leurs pratiques coloniales, esclavagistes, impériales et criminelles. Que leur importe donc que des gangs armés tuent, détruisent, violent, incendient, pillent, torturent, poussent à l'exode forcé des citoyens-citoyennes en Haïti puisque ce costume sanglant est aussi leur tenue préférée dans l'espace haïtien.

Depuis 2004 jusqu'à date, les Nations Unies ne sont pas en mesure d'exhiber une seule fois dans leurs rapports un document de ratification du Parlement haïtien dont l'absence est qualifiée de vice de non consentement par la Convention de Vienne. L'échec des diverses missions illégales, déstabilisatrices déjà envoyées en Haïti est incontestable. Il suffit de citer la MINUJUSTH, une mission des Nations Unies d'Appui à la Justice. Tout a fait inutile et sans le moindre impact positif, car présentement en 2022, les autorités judiciaires haïtiennes traquées sont forcées de fuir le Palais de Justice, vandalisé et occupé jusqu'à date par des bandits fédérés par la même instance onusienne établie en Haïti.

Voter une résolution pour le renouvellement du BINUH ou pour une énième mission onusienne équivaut à une nouvelle gifle à la souveraineté du pays. Il est temps d'arrêter la planification criminelle de la descente aux enfers d'Haïti. Le BINUH qui a contribué à fédérer les gangs armés qui déstabilisent le pays, kidnappent quotidiennement, violent, tuent comme bon leur semble, les fils et filles du peuple, doit être la dernière de cette série.

Qui donc, de la République de Chine ou de la Fédération de Russie refusera d'être complice, utilisera son droit de veto et se positionnera plus près des idéaux fondateurs des Nations-Unies et contre cet avilissement du droit à l'auto-détermination et à la vie ? **L'Histoire** inflexible jugera. Et le peuple haïtien s'en souviendra.

Suivent les signatures

Camille CHALMERS / PAPDA

Rudy PRUDENT / KASIL

Saico JMS TOUSSAINT / Platfom Ayiti Vet (PAV)

Peguy NOEL / UNNOH

Régent FONTAINE / Fowom Sitwayen nan Sid (FOSID)

Lainé LOUIS / Rezo Oganizasyon Peyizan Marigo

Francia Felix DESIR / FANM VANYAN

Marc ANDRE / Fos Rezistans Delma

David OXYGENE / MOLEGHAF

Fritznel CLERVEAUX / Fos Delma 32

Dominique SAINT ELOI / CNOHA

Gary Lindor/ MOSSOH

Rosnel JEAN-BAPTISTE /Tèt Kole Ti Peyizan Ayisien

Junior Venès MANNY/ UDESC-HAITI

Moïse THOMAS/ACA

Reyneld SANON? KAYLA

Edmond LOMINY/ Antèn Ouvrye

Josué MERILIEEN / KONBIT

Pour Authentification :

Josue MERILIEEN

Camille CHALMERS

Rudy PRUDENT